

## La justice française de plus en plus conciliante avec la scientologie



A la suite du suicide d'une ancienne adepte de l'Eglise de Scientologie, ses deux enfants et son ex-mari portent plainte contre l'organisation fondée par Ron Hubbard. Malgré des conclusions accablantes de la PJ, le juge d'instruction envisage de décerner un non-lieu. L'avocat des parties civiles dénonce "l'impunité de fait" de l'Eglise. Cette dernière estime ne pas être concernée par ce "drame familial".

Avec Gilles Gaetner

- En décembre 2006, Gloria Lopez, 47 ans, adepte de l'Eglise de Scientologie se suicide. Selon sa famille, son geste s'explique par l'emprise de l'Eglise exercée sur elle.
- L'Eglise aurait imposé à l'adepte des dépenses faramineuses en sa faveur. Elle l'aurait forcée à vendre un appartement en Espagne et réinvestir l'argent dans des cours.
- En 2011, la famille de Gloria Lopez dépose plainte notamment pour abus de faiblesse et escroquerie en bande organisée. Le juge d'instruction envisage de décerner un non-lieu. L'avocat n'est pas d'accord. Il ne lâchera rien.
- L'Eglise de Scientologie, qui ne souhaite pas communiquer sur ce drame, estime qu'aucune charge ne peut être retenue contre elle.

C'est une histoire où est montrée du doigt l'Eglise de Scientologie. Une fois encore. Une histoire dramatique puisque l'un de ses adeptes s'est suicidé un jour de décembre 2006 en se jetant sous un train à la gare du Stade à Colombes (Hauts-de-Seine). Gloria Lopez, 47 ans, divorcée, mère de deux enfants, se trouvait dans un état dépressif depuis plusieurs années. Elle a englouti plus de 200 000 euros pour suivre les cours de l'Eglise. Allant séjourner jusqu'au Danemark, là où se trouve le siège de l'organisation. L'Eglise aurait-elle exercé une emprise telle qu'elle aurait conduit Gloria à mettre fin à ces jours ? Me Rodolphe Bosselut, avocat des enfants de Gloria Lopez, son fils Gwenn et sa fille Mathilde ainsi que son ex-mari, le pense : "C'est un dossier exceptionnel car nous disposons d'écrits personnels et intimes de Mme Gloria Lopez, contemporains du suicide qui expliquent les raisons profondes de son désarroi, à savoir les dépenses faramineuses qui lui ont été imposées par la scientologie la contraignant à changer de vie et à déprimer !" **Le rapport de l'Office central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP) dont les conclusions – que nous avons lues – sont accablantes pour la scientologie ne dit pas autre chose.** Une analyse qu'on ne partage absolument pas du côté de l'Eglise. Son porte-parole, Eric Roux, interrogé par Atlantico, s'est contenté de nous adresser le communiqué suivant : "Après cinq ans d'enquête exhaustive, les policiers de Nanterre ont déterminé qu'il n'y avait aucune charge pouvant être retenue contre quiconque suite à ce dramatique suicide." Eric Roux n'en dira pas plus...

Nous sommes à la fin des années 80. Gloria Lopez, qui n'exerce aucune profession à l'époque, divorce. Désireuse de travailler, elle trouve un emploi dans l'entreprise Jeulin à Evreux. C'est là qu'elle se lie d'amitié avec une certaine Juliette Wagner-Quercia qui

l'introduit à l'Eglise de Scientologie. Elle n'en sortira plus. Commence alors un piège terrible. En 2000, elle perd la garde de ses enfants à cause du témoignage de la marraine de sa fille Mathilde. Peu à peu, Gloria perd tout contact avec ses amis. Grâce à une amie scientologue, elle trouve un autre emploi chez Trad'style, une entreprise de traduction. Elle multiplie les cours à l'Eglise. En 2006, elle se rend au siège mondial au Danemark... Bizarrement, elle ne rentre pas à la date prévue. **Quand elle revient, sa collègue de travail, la trouve méconnaissable. Elle ne mange plus. Reste silencieuse. Elle est affaiblie.** A Copenhague, on est parfaitement informé de son état de santé. La preuve : l'une des responsables, Elisabeth Halley, écrit à Gloria à deux reprises pour prendre de ses nouvelles. Elle se propose même de venir la voir à Paris pour "l'aider à passer ce mauvais moment." Il n'empêche. Malgré cette mauvaise passe, Gloria demeure totalement sous la coupe de l'Eglise puisqu'elle envisage d'intégrer une de ses filiales en Californie. Hormis Mathilde et Gwenn, tout le monde l'ignore au sein de sa famille. Galopent les mois. Gloria Lopez devient de plus en plus accro à la l'Eglise de Scientologie. Dans son journal intime, elle dit en éprouver "un sentiment d'échec". Force est de constater qu'elle n'a pas retrouvé l'équilibre perdu à la suite de sa séparation. Pourtant, les adeptes de l'Eglise le crient bien haut : l'enseignement de Ron Hubbard permet de mieux vivre. D'atteindre le bonheur. Pour Gloria, c'est loin d'être évident. Tant s'en faut. **Le 21 décembre 2006, à 7 heures 16 du matin, elle se jette de plein fouet sur un TER qui passe en gare du Stade à Colombes (Hauts-de-Seine). Elle meurt sur le coup...**

Sur elle, les enquêteurs trouvent une carte d'identité espagnole, une profession de foi de Ron Hubbard, le fondateur de l'Eglise dans les années 50, et un questionnaire émis par le Celebrity Center. Entendues par les policiers, Mathilde et Gwenn Le Berre, les enfants de Gloria, expliquent que leur mère connaissait des tendances dépressives depuis plusieurs années liées à son appartenance à l'Eglise de Scientologie. Laquelle, révèlent-ils, ne se prive pas de faire pression sur leur père, Pascal Le Berre. Soucieux d'en savoir un peu plus, le Parquet demande à la PJ de poursuivre les investigations. Ce qui permet aux enquêteurs d'apprendre qu'un homme a l'habitude de rôder non loin du Lycée Georges Pompidou à Pacy-sur-Eure, là où l'ex-mari de Gloria exerce comme professeur d'histoire-géographie... Son objectif : obtenir des informations, de préférence calomnieuses, sur Pascal Le Berre. Vérification faite, l'homme en question a des accointances avec la Scientologie. Quant à Mathilde, soucieuse de défendre la mémoire de sa mère, elle ne reste pas inerte. **C'est ainsi qu'elle remet aux enquêteurs une copie de 287 documents attestant que Gloria était non seulement membre de l'Eglise de Scientologie, mais s'y impliquait à fond.** Parmi ces documents, des factures au profit d'organismes dépendant de l'Eglise, des notes personnelles rédigées par Gloria, des lettres de félicitation ainsi que des diplômes attestant de sa participation à des congrès. Plus les jours passent, plus les enfants de Gloria et de son ex-mari, s'interrogent sur le comportement des responsables de l'Eglise, ceux-ci prenant de curieuses initiatives. Comme s'ils avaient quelque chose à se reprocher. Témoin, la démarche qu'effectue le responsable parisien de la Scientologie, Alain Tizioli auprès de Pascal Le Berre, l'ex-mari de Gloria : il lui indique qu'il est prêt à rembourser toutes les sommes dépensées par cette dernière. Voilà qui résonne comme un aveu. Mais l'Eglise, qui sait souffler le chaud et le froid n'hésite pas à proférer des menaces contre Le Berre. Tant et si bien que ce dernier, excédé, finit par déposer plainte le 18 mars 2007. Quelques mois plus tard, une enquête préliminaire est ouverte, confiée à l'Office central pour la répression des violences faites aux personnes (OCRVFP). Le rapport de synthèse, en date de 24 février 2010, confirme bien que Gloria Lopez a suivi les cours de l'Eglise, qu'elle s'est rendue au Danemark, **qu'elle a réglé, entre 1999 et 2006, la somme rondelette de 131 067 euros aux diverses organisations de la Scientologie...** Les investigations policières révèlent encore qu'une certaine Danièle Ambert, conseiller financier d'Omnium Finance, qui ne cache pas être scientologue a fait acheter à Gloria une part dans une SCI, dénommée SCI sur le Pont et domiciliée à... Avignon. Or, dans son actif successoral, nulle trace de cette SCI qui se trouve avoir son siège social, 20 rue de la Bonneterie à Avignon, soit la même adresse que... l'Eglise de Scientologie ! Conclusion des enquêteurs : "L'ensemble des investigations menées permet d'établir qu'en 2000, Gloria Lopez a rompu avec sa famille et ses amis, perdu la garde de ses enfants, vendu sa maison et quitté son travail dans le seul but de s'installer au plus près du Celebrity Center de Paris [L'Eglise de scientologie]. Elle a investi en scientologie toutes ses rentrées d'argent, pourtant conséquentes, et s'est endettée pour payer les dépenses courantes ainsi qu'un appartement.[...] L'enquête démontre également que l'Eglise de scientologie fonctionne en vase clos et substitue des valeurs inventées au cadre de référence classique. En outre, elle utilise des méthodes commerciales très organisées, oppressantes et agressives visant à assurer de forts bénéfices à ses responsables."

A priori, ces conclusions, qui ne plaident guère en faveur de l'Eglise de Scientologie accréditent la thèse d'un possible abus de faiblesse dont aurait pu être victime Gloria. Pourtant, le 15 juin 2011, le Parquet de Nanterre classe sans suite cette affaire. Il estime en effet que Gloria n'a pas été en état de sujétion psychologique. Me Bosselut, avocat des enfants de cette dernière n'est pas d'accord. **Selon lui, il existe des éléments accréditant la thèse de l'abus de faiblesse et de la mise en danger de la vie d'autrui. Alors, pour éviter que cette affaire ne soit enterrée, il dépose plainte avec constitution de partie civile.** Ce qui entraîne la désignation d'un juge d'instruction. Ce sera Jean-Michel Bergès. Première victoire... suivie d'une désillusion : le magistrat estime toujours qu'il n'y a pas lieu à poursuivre l'Eglise de Scientologie, ses responsables ou certains de ses adeptes en contact avec Gloria Lopez qui ont tous disparu. Me Rodolphe Bosselut, connu pour sa pugnacité, ne désarme pas. A ses yeux, tout n'a pas été tenté pour retrouver les trois adeptes qui ont fort bien connu Gloria et ont exercé une influence certaine sur elle. Il s'agit de Juliette Wagner-Quercia, d'Elisabeth Halley et Danièle Ambert. Leur nom a été évoqué plus haut et leur témoignage est capital. En effet, la première a introduit Gloria au sein de l'Eglise de scientologie. La seconde a pris soin d'elle, en se déclarant prête à venir du Danemark pour la reconforter en 2006 à une époque où sa santé vacillait. La troisième enfin, lui a fait acheter une part dans la fameuse SCI du Pont à Avignon. Ce n'est pas tout : Me Bosselut demande au juge de perquisitionner le Celebrity Center afin de mettre la main sur tout document comptable qui laisserait apparaître des factures adressées à Gloria Lopez. Enfin, il réclame l'audition du directeur des relations extérieures de l'Eglise de Scientologie. Le juge fera droit aux différentes requêtes de Me Bosselut. Hélas, les résultats seront décevants. D'abord parce que les trois dames, liées à Gloria, ne pourront être entendues. Impossible de les contacter ! Ce qui paraît incroyable. Quant aux perquisitions, elles ne donneront rien. De guerre lasse, le magistrat envisage de rendre un non-lieu. Quant à Me Bosselut, conseil des parties civiles, il fulmine "contre une impunité de fait découlant de la multiplication, au sein de l'Eglise de Scientologie, de structures censées être indépendantes mais qui se renvoient la balle, et d'adeptes qui ont tous, opportunément, perdu la mémoire !" Et l'avocat de prévenir : "Nous ne lâcherons rien."